

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze mars, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr des Gâts, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances à 20h30, sous la présidence de M RIVIERE Francis, maire.

PRESENTS : AUGER Frédéric, BELAUD Claude, AUGER Christophe, AUGER Aurélie, GAUTOURNEAU Ludovic, DESMIER Jean-Louis, MARTINEAU Maryline, MORIN Tommy, PERRIN Jérémy, VALET Jean-Claude et RIVIERE Francis.

ABSENTS : AUVINET Régine et PAIN Céline excusées, FOVEZ Karine.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame MARTINEAU Maryline est désignée secrétaire de séance.

2. Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier et du 4 février 2025

Les procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 21 janvier 2025 et du 4 février 2025 ont été transmis via l'application « Pléiade » le 7 mars 2025 à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la commune de Saint Cyr des Gâts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrête les procès-verbaux du conseil municipal du 21 janvier 2025 et du 4 février 2025.

3. CCPFV : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025 - 2029

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération communautaire n°12_1 du 27 janvier 2025 approuvant la CTG 2025-2029 entre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée ;

CONSIDÉRANT que chaque Convention territoriale globale permet les partenariats financiers avec la Caf et indique les objectifs de travail pour répondre aux enjeux de territoire ;

CONSIDÉRANT que la Convention territoriale globale 2020-2024 est arrivée à échéance au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que les objectifs de travail inscrits dans la Convention territoriale globale 2025-2029 permettent la continuité des partenariats financiers, des bonus pour les actions nouvelles et l'appui technique de la Caf ;

CONSIDÉRANT que la Convention territoriale globale 2025-2029 est en adéquation avec le travail des élus depuis 1 an pour préciser ses axes suivants :

Axe 1. Accompagner le développement des services

Axe 2. Réduire les inégalités d'accès aux activités et participer à l'épanouissement de l'enfant

Axe 3. Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

Axe 4 : Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité.

Axe 5. Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires

Axe 6. Renforcer l'engagement pour le respect de l'environnement

Il est :

- Proposé que la Convention territoriale globale couvre les années 2025 à 2029,
- Rappelé que les prestations de service de la Caf et les subventions se répartissent de la façon arrondie suivante :

	2024
Pays de Fontenay-Vendée	500 000 €
Collectivités et associations du Pays de Fontenay-Vendée	400 000 €
Allocations aux familles	2 000 000 €
Total général	2 900 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la Convention territoriale globale 2025-2029 de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

4. Travaux 2025 sur la voirie communale et rue de la Gâtine

Marché de travaux 2025 sur la voirie communale et rue de la Gâtine

Vu le code des marchés publics,
Vu le rapport d'analyse d'offres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de réaliser les travaux suivants : travaux sur la voirie communale en enrobé à chaud : vc Le Grand Logis (50 m), vc La Malboire (560 m), vc La Pierre Percée (550 m) et aménagement rue de la Gâtine – 2^{ème} tranche ;
- Autorise le maire à signer le marché public suivant :

Entreprise EIFFAGE ROUTE – Route de La Roche – 85210 Sainte Hermine

Montant total du marché : 124 351,50 € HT soit 149 221,80 € TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Travaux 2025 sur la voirie communale – Demande de Fonds de soutien à la ruralité

Monsieur le maire informe conseil municipal que les communes peuvent bénéficier d'un fonds de soutien à la ruralité du Conseil départemental de la Vendée pour les opérations d'intérêt local ne pouvant être financé dans le cadre d'un autre règlement d'aide départemental.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour les travaux 2025 sur la voirie communale comprenant la mise en place d'un tapis d'enrobé à chaud sur les voies communales suivantes : vc le Grand logis, vc la Malboire et vc La Pierre Percée, pour un montant total de 49 295,50 € HT soit 59 154,60 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de réaliser les travaux 2025 sur la voirie communale d'un montant de 49 295,50 € HT ;
- Adopte le plan de financement suivant :

Coût des travaux HT	49 295,50 €
---------------------	-------------

Financement

Subvention au titre de Fonds de soutien à la ruralité	20 000,00 €
---	-------------

(Conseil Départemental de la Vendée)

Autofinancement	29 295,50 €
-----------------	-------------

Total	49 295,50 €
--------------	--------------------

- Autorise Monsieur le maire à solliciter auprès du Département de la Vendée une subvention au titre du fonds de soutien à la ruralité
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.

Aménagement de la rue de la Gâtine – 2^{ème} tranche – Demande de Fonds de soutien à la ruralité

Monsieur le maire informe conseil municipal que les communes peuvent bénéficier d'un fonds de soutien à la ruralité du Conseil départemental de la Vendée pour les opérations d'intérêt local ne pouvant être financé dans le cadre d'un autre règlement d'aide départemental.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la rue de la Gâtine – 2^{ème} tranche, comprenant la rénovation du réseau d'eau pluviale, la mise en place de bordure et la création d'une liaison piétonnière vers le centre-bourg pour un montant total de 75 056,00 € HT soit 90 067,20 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de réaliser les travaux d'aménagement de la 2^{ème} tranche de la rue de la Gâtine d'un montant de 75 056,00 € HT ;
- Adopte le plan de financement suivant :

Coût des travaux HT	75 056,00 €
---------------------	-------------

Financement

Subvention au titre de Fonds de soutien à la ruralité	20 000,00 €
---	-------------

(Conseil Départemental de la Vendée)

Autofinancement

55 056,00 €

Total

75 056,00 €

- Autorise Monsieur le maire à solliciter auprès du Département de la Vendée une subvention au titre du fonds de soutien à la ruralité
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.

5. Extension et rénovation des vestiaires de football : validation de l'avant-projet Définitif (APD)

Par délibération du 4 février 2025, le conseil municipal a validé l'avant-projet sommaire du projet d'extension et rénovation des vestiaires de football pour un montant prévisionnel de 331 400,00 € HT.

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'avant-projet définitif et précise que l'évolution technique du projet engendre des travaux supplémentaires. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 369 330 € HT et les honoraires de maîtrise d'œuvre du Groupement Architecte 6k – NERGIK - SERBA à 34 225 € HT.

Monsieur le maire présente le plan de financement de l'opération :

Coût estimatif des travaux HT	369 330,00 €
Maîtrise d'œuvre HT	34 225,00 €
Total HT	403 555,00 €
Financement	
Subvention de l'Etat (DETR, DSIL) 30%	121 066,50 €
Subvention au titre de l'Aide aux équipements sportifs (Conseil Départemental de la Vendée)	96 000,00 €
Autofinancement	186 488,50 €
Total HT	403 555,00 €

Après avoir entendu le rapport du maire relatif à l'APD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE VALIDER** l'avant-projet définitif proposé par le cabinet d'architecte 6k pour un montant total estimatif de 403 555,00 € HT,
- **DE VALIDER** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** monsieur le maire à solliciter auprès du Département de la Vendée une subvention au titre de l'Aide aux équipements sportifs
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer la demande de permis de construire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

6. Aménagement des espaces verts rue de la Huguenoterie

Monsieur le maire quitte la séance, ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

Monsieur Jean-Louis DESMIER, responsable de la commission environnement, présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Paysages Rivière de Petosse pour les travaux de réaménagement de la plate-bande du parking rue de la Huguenoterie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour :

- Donne son accord pour la réalisation des travaux ;
- Confie les travaux à l'entreprise Paysages Rivière de Petosse pour un montant total de 3 512,53 € HT soit 4 215,04 € TTC.

7. Prise de position sur l'Agrivoltaïsme

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de « La Résolution contre l'Agrivoltaïsme » adoptée à l'unanimité le vendredi 13 décembre 2024 par le Conseil Départemental de la Vendée.

Il demande au conseil municipal de prendre position sur l'Agrivoltaïsme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la Résolution contre l'Agrivoltaïsme adoptée par le Conseil Départemental de la Vendée.
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

8. SIVOM PEJV : Participation des communes – Versement du reliquat 2021

M. Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération en date du 01 juillet 2024, le SIVOM a acté le lissage sur 5 ans du versement du reliquat de participation des communes d'un montant de 114 291,32 euros dû pour la période du 01 septembre 2021 au 31 décembre 2021 pour chaque commune conformément au tableau ci-dessous :

Communes	Montant dû	Versement 2025	Versement 2026	Versement 2027	Versement 2028	Versement 2029
L'Hermenault	46 095.39 €	9 219.08 €	9 219.08 €	9 219.08 €	9 219.08 €	9 219.07 €
Marsais Ste Radegonde	30 309.30 €	6 061.86 €	6 061.86 €	6 061.86 €	6 061.86 €	6 061.86 €
Saint Cyr des Gats	25 889.19 €	5 177.84 €	5 177.84 €	5 177.84 €	5 177.84 €	5 177.83 €
St Martin des Fontaines	11 997.43 €	2 399.49 €	2 399.49 €	2 399.49 €	2 399.49 €	2 399.47 €
TOTAL	114 291.32 €	22 858.27 €	22 858.27 €	22 858.27 €	22 858.27 €	22 858.23 €

Il est demandé au conseil municipal de valider les modalités de remboursement et de verser les montants inscrits dans le tableau ci-dessus soit pour la commune un montant de 25 889,19 € lissé sur 5 ans.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal VALIDE les modalités de remboursement pour la commune selon le tableau ci-dessus.

9. Questions diverses

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Le Reflet des Fougères

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de subvention de fonctionnement de l'Association Le Reflet des Fougères de Fougeré (Vendée).

Considérant l'examen de la demande de subvention du 1^{er} mars 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 180 € à l'Association le Reflet des Fougères de Fougeré (Vendée) pour leur participation au repas des aînés ;
- D'autoriser le maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025, article 65748.

Drainage autour de l'aire de jeux du plan d'eau

Monsieur la maire présente un devis de l'entreprise Guillaume Terrassement de Cezais pour le drainage de l'aire de jeux du plan d'eau d'un montant de 2 403,00 € HT soit 2 883,60 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Donne son accord pour la réalisation de ces travaux ;
- Autorise Monsieur le maire à signer le devis de l'entreprise Guillaume Terrassement d'un montant de 2 403,00 € HT soit 2 883,60 € TTC.

Feu d'artifice du 14 juillet 2025

Le conseil municipal valide l'organisation du feu d'artifice pour un budget de 4 500 € avec la Société Mille Feux.

Il est précisé que la commission pêche a décidé de ne pas organiser de concours de pêche cette année.

Calendrier :

- Mardi 25 mars 2025 à 15h00 : réunion commission Finances

Prochain conseil :

- Mardi 8 avril 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le maire,
Francis RIVIERE



Le secrétaire de séance,
Maryline MARTINEAU